

E 5615

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 15 septembre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 15 septembre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre danois et de cinq suppléants danois du Comité des régions.

13284/10



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 septembre 2010 (14.09)
(OR. en)**

13284/10

CDR 45

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

**Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre danois et de cinq
suppléants danois du Comité des régions**

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre danois et de cinq suppléants danois

du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a arrêté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de Mme Tove LARSEN. Quatre sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Erik Bent NIELSEN, M. Johnny SØTRUP, M. Bo ANDERSEN et Mme Jane Findahl LINDSKOV. Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Jan BOYE en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

- Mme Kirstine Helene BILLE, Borgmester ;

et

b) en tant que suppléants:

- M. Steen Ole DAHLSTRØM, Borgmester
- M. Carsten KISSMEYER-NIELSEN, Borgmester
- M. Martin MERRILD, 2. viceborgmester
- Mme Tatiana SØRENSEN, Byrådsmedlem
- M. Hans Freddie Holmgaard MADSEN, Byrådsmedlem

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président